N°. 20

rapport

Monsieur Moisen Me en chirurgie à lille en Jurdon en gascogne a presenté à l'academie deux observations dont elle m'a chargé de lui faire le rapport.

Dans la premiere il est question d'une dame qui depuis long=temps portoit une hernie enterocele crurale. un sac her=niaire tres epais renfermoit une appendice intestinale, la retrecissoit à son entrée en la froncant et y avoit contacté de legeres adhérences. cette appendice faisoit partie d'une portion d'intestin d'environ trois pouces, le quel n'avoit que peu d'adhé=rences avec le sac. il y a lieu de croire que la hernie ne fut longtemps formée que par l'appendice, mais que au mois de fevrier dernier une portion d'intestin d'environ trois pouces s'engagea dans l'arcade crurale, et y fut etranglée. les accidens ordinaires à l'etranglement se manifesterent lente=ment, le 10eme jour ce chirurgien fit une operation par la quelle il enleva le sac herniaire et l'intestin en coupant circulairement tout ce qui depassoit l'arcade crurale, puis il abandonna la malade.

la connoissance de la piece que Mr Moisen a envoyée et quil a enlevée sur la femme vivante, nous fait penser que ce chirurgien auroit pu ouvrir le sac dans sa longueur, detruire les adhérences qui etoient legeres, et apres avoir incisé l'arcade crurale, si le cas l'exigeoit, reduire l'intestin.

nous avons fait la description de la maladie et des parties tant d'après l'observation que sur l'examen de la piece envoyée.

L'autheur demande s'il n'auroit pas été possible de pratiquer la gastrotomie pour tirer hors du ventre ce qui etoit engagé dans l'anneau: L'operation quil propose et quil a pris la peine de decrire est dans Peyrais. L'academie

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 14
d. 7 a 2

l'a deja jugée dans ses memoires comme un procedé blamable.
on peut y renvoyer mr moisen.
il fait mention d'une sonde gardienne des intestins laquelle ne
nous a pas parue préferable à celles precedemment inventées.

Dans la seconde observation mr moisen dit avoir donné
avec succès ses soins a une femme qui avoit une hernie
crurale formée par l'intestin et l'épiploon. Ces deux parties
etoient gangrenées, les matieres fécales sortoient par la playe.
Ce chirurgien après avoir coupé une portion d'intestin
d'environ six pouces reunit les extremités sur une carte
vernissée d'huile de therebentine et d'hippericon, maintint
par un point d'aiguille près de l'anneau l'intestin auquel
il avoit fait une suture a surget. les matieres prirent leurs
cours, la malade se retablit en deux mois. pendant plu=
=sieurs années elle fut sujette a des coliques, elle a joui depuis
d'une parfaite santé quoiqu'elle n'observe plus de regime:
Six années se sont écoulées depuis l'operation
il nous reste quelques doutes sur la verité de cette observation
: L'autheur a manifestement copié le procedé de rhamdor
et il semble le donner comme de son invention. on peut bien
lui en faire la remarque, mais dans l'impossibilité de lui faire
l'injure de nier ce fait on pourroit lui indiquer les sources
qu'il connoit sans doute, quoiqu'il n'en parle pas et le prier
de nous dire en forme d'eclaircissemens quel avantage il
a trouvé a mettre en pratique le précepte donné par
rhamdor avec les differences qu'on observe qu'il a
suivi. C'est une enigme dont il faut lui laisser à
trouver le mot. la suture à surget qu'il dit avoir

…nmable.
…lle ne
…ventées.
…donné
…hernie
…ux parties
…playe.
…stin
…carte
…aintint
…nquel
…ut leurs
…t plu=
…Depuis
…regime:

…t observation
…mdor
…nent bien
…lui faire
…sourles
…le prier
…tageil
…sar
…la
…sser à
…avoir

faite pour la reunion des deux bouts de l'intestin sur
une carte n'est pas indiquée par rhamdor et ses suites
seroient facheuses par le dechirement de la circonference
de l'intestin ainsi reuni. en attendant la solution de
cette difficulté j'estime que c'est une operation supposée et
que le fait ne peut etre admis sans plus ample garantie.

Deliberé a Paris le 28 aoust 1788

Pipelet 3eme

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE